

Le tour de l'Étang de Bétineuc



Visorando



Trace n° 3879896

Une randonnée proposée par Le randonneur breton

Voilà un circuit à faire en famille même avec des poussettes car le parcours est adapté Personnes à Mobilité Réduite.

Vous faites le tour de ce bel étang costarmoricain avec une petite excursion sur la presqu'île pour avoir l'impression d'être au milieu de l'eau.

Durée	0h 55	Difficulté	Facile
Distance	3,10 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	5 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	5 m	Commune	Saint-André-des-Eaux (22630)
Point haut	15 m		
Point bas	10 m		

Description

(D/A) Du parking, longer les bâtiments de la Base de loisirs et laisser la plage à main gauche. Longer toute la rive Nord-Ouest de l'étang.

(1) Prendre le chemin le plus à gauche et continuer à gauche pour franchir la digue de séparation des plans d'eau. Après le petit pont, partir à gauche.

(2) Parvenu sur une route, la suivre à gauche pour longer, à main gauche l'étang et à main droite la Rance. Longer à main droite le parc animalier des chèvres du Rove.

(3) Possibilité de prendre à gauche pour un petit tour de la presqu'île.

(3) Repartir à gauche pour atteindre la limite Nord-Est de l'étang.

(4) À l'embranchement des chemins, suivre celui de gauche puis, continuer à gauche pour longer la plage. Devant les bâtiments, prendre à droite pour regagner le parking **(D/A)**.

Points de passages

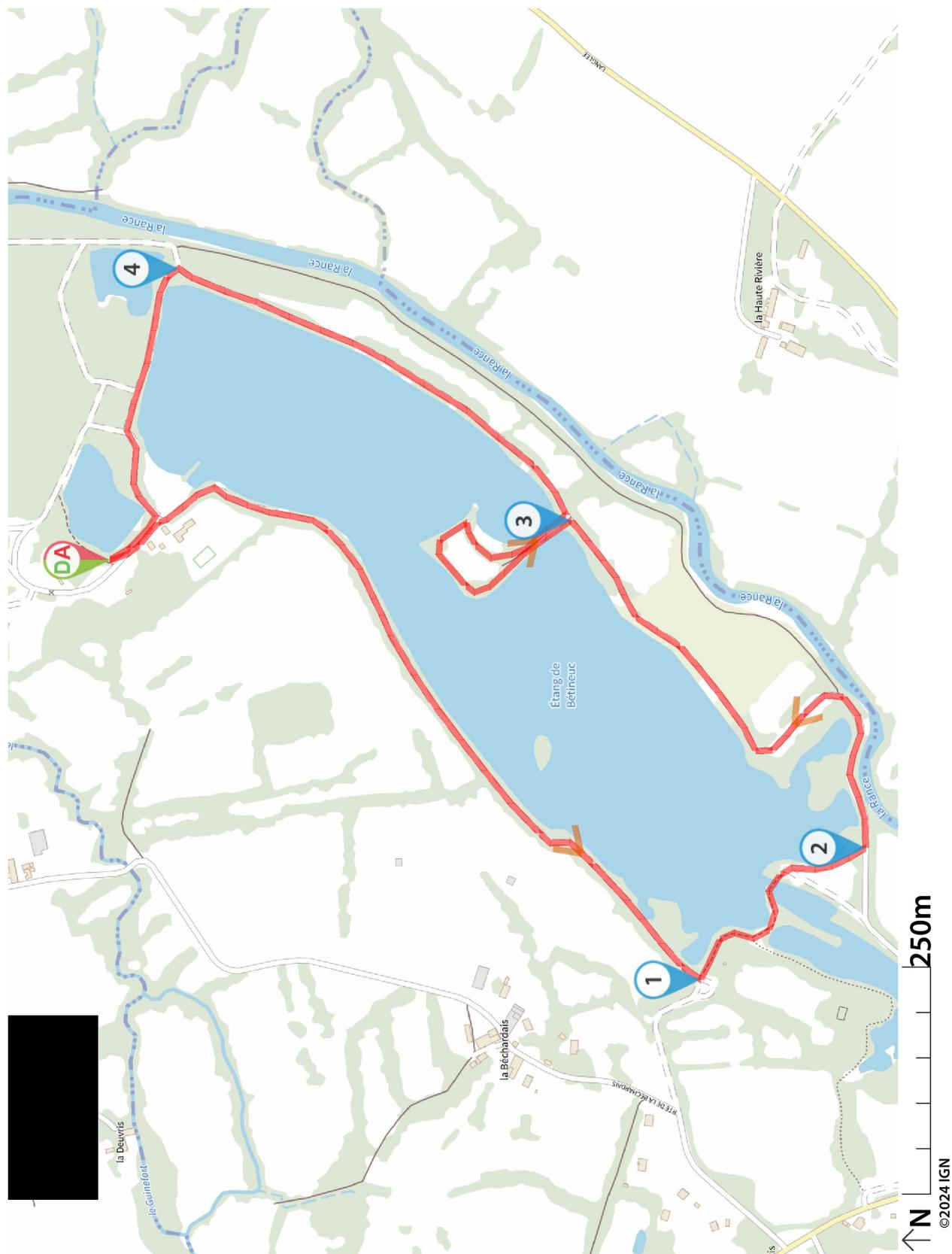
- D/A Parking du Parc de loisirs**
| N 48.379852° / O 1.998215° - alt. 15 m - km 0
- 1 Chemin à gauche**
| N 48.374054° / O 2.004465° - alt. 13 m - km 0.93
- 2 Route à gauche. A main droite, la - Rance (fleuve)**
| N 48.372433° / O 2.002502° - alt. 12 m - km 1.21
- 3 Accès presqu'île**
| N 48.375327° / O 1.997625° - alt. 13 m - km 1.84
- 4 Chemin à gauche**
| N 48.379175° / O 1.993876° - alt. 12 m - km 2.73
- D/A Parking du Parc de loisirs**
N 48.379855° / O 1.99821° - alt. 15 m - km 3.1

Informations pratiques

Il y a un siècle, ce n'était qu'une prairie. Pendant la seconde guerre mondiale, les allemands la transformèrent en un aéroport de secours. Ensuite, la zone a été exploitée en sablière pour être enfin rachetée par le conseil général et la fédération de pêche locale qui l'aménagèrent fin du XXe siècle pour devenir base de loisirs.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-le-tour-de-l-etang-de-betineuc/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.